

ARRETE DU MAIRE

Le Maire de la Commune de HEILLECOURT,

- VU les articles L 2213.2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le Code de la Route,
- CONSIDERANT la nécessité de réglementer la circulation des véhicules, à l'occasion de la journée "COMPOST" organisée par la Métropole - Grand Nancy.

ARRETE :

Article 1^{er} – **Le samedi 16 octobre 2021 de 9 h 00 à 17 h 00**, le stationnement Allée des Grands Pâquis sera interdit au droit des Établissements JOLY et l'accès des véhicules sera réglementé par un agent de la Police Municipale.

Article 2 – Les services de la Métropole sont autorisés à occuper cette voirie en impasse, pour l'opération "COMPOST".

Article 3 – Il sera procédé par les services compétents de la Métropole à la remise en état de la voirie, après opération.

Article 4 – Madame La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Commissaire Central, Hôtel de Police, Boulevard Lobau à Nancy,
- Monsieur le Président de la Métropole,
- Monsieur le Commandant du Corps des Sapeurs Pompiers, Bureau Prévision, boulevard Joffre à Nancy,
- Établissement JOLY allée des Grands Pâquis à Heillecourt,
- Les Services Techniques,
- La Police Municipale,

Le Maire,

